

Communauté de communes Roumois Seine – Charte pour les associations

Les valeurs communes :

- Respect des principes républicains : liberté, égalité, fraternité, laïcité.
- Intérêt général et utilité sociale.
- Respect des personnes, sans discrimination.
- Transparence, responsabilité et éthique.
- Développement durable et respect de l'environnement.

Engagements des associations

Les associations signataires de la présente charte s'engagent à :

- Respecter la législation en vigueur (loi 1901, obligations fiscales, sociales et comptables).
- Promouvoir la mixité, l'inclusion et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Garantir une gestion démocratique, transparente et responsable.
- Valoriser le soutien de la Communauté de Communes (logo, communication, partenariats).
- Contribuer à l'animation et à la cohésion sociale du territoire.
- Respecter les engagements pris dans le cadre des demandes de subventions.
- Agir dans une démarche de respect de l'environnement et de développement durable.